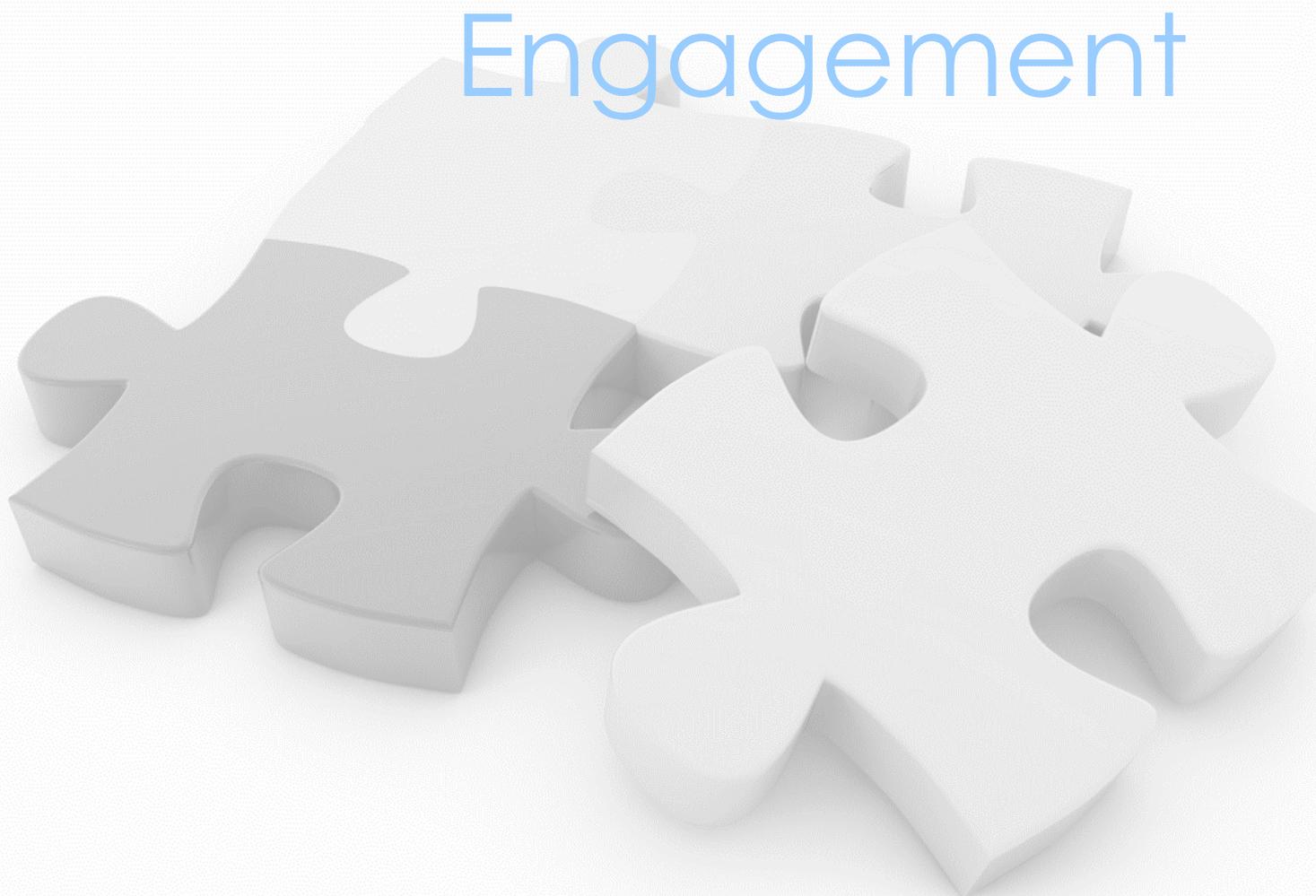


Bienveillance
Équité
Engagement



COMMISSION
SCOLAIRE DU
F E R

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Table des matières

1. Introduction	3
2. Reddition de compte en lien avec le PEVR.....	3
3. Contexte dans lequel évolue la commission scolaire.....	4
4. Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre	9
5. Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la commission scolaire.....	10
6. Rapport du protecteur de l'élève.....	15
7. Rapport de l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.....	16
8. Synthèse des plaintes d'intimidation et de violence portées à l'attention du directeur général.....	16
9. Rapport en lien avec l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics	17

Annexes

Liste des tableaux

- Transport scolaire
- Clientèle de la formation générale des jeunes
- Service de garde en milieu scolaire
- Clientèle de la formation professionnelle
- Ressources humaines – Les effectifs
- Ressources humaines – Les remplacements
- Ressources financières

1. Introduction

La commission scolaire organise des services éducatifs de qualité et veille à la réussite de ses élèves en leur offrant des environnements sains, bienveillants et inclusifs. Elle vise le développement du plein potentiel de chaque élève et l'atteinte du plus haut niveau de scolarisation et de qualification. Elle valorise et fait la promotion de l'éducation publique sur son territoire. Elle contribue au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. (Article 36 de la Loi 105 modifiant l'article 207.1 de la LIP.)

Le personnel et les différents partenaires de la commission scolaire collaborent, dans le respect de leurs responsabilités respectives, à l'atteinte des objectifs des projets éducatifs des écoles et centres et du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Annuellement, la Commission scolaire du Fer doit produire un rapport. La Loi sur l'instruction publique précise ce qu'il doit contenir :

- Une reddition de compte de la réalisation de son Plan d'engagement vers la réussite.
- Le rapport annuel du protecteur de l'élève.
- Un résumé de l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.
- Une synthèse par école du nombre de plaintes traitées en lien avec les cas d'intimidation et de violence.
- Un rapport en lien avec l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics.

Vous trouverez toutes ces informations dans ce qui suit, avec en annexe quelques informations pertinentes sur les activités de la Commission scolaire du Fer.

2. Reddition de compte en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite

Le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

LE PEVR de la commission scolaire est en lien avec des orientations du Ministère qui se concentrent sur la réussite de tous les élèves avec des accents particuliers sur la diplomation, la maîtrise du français et les élèves en difficulté. De plus, un but est axé sur la création d'un environnement sain et sécuritaire pour les élèves et un autre sur l'augmentation du nombre d'élèves en formation professionnelle.

Il est très important de préciser qu'avec la mise en place du PEVR en 2018-2019, les écoles et les centres ont procédé à la mise à jour de leur projet éducatif, en cohérence avec celui-ci, durant l'année. Les directions d'établissement analysent leur situation pour chaque orientation ciblée par le Ministère afin d'identifier leurs forces et leurs zones de vulnérabilité.

3. Contexte dans lequel évolue la commission scolaire

Territoire

La Commission scolaire du Fer est située sur la rive nord du golfe Saint-Laurent et existe depuis 1998. Elle est le résultat de la fusion des commissions scolaires de Sept-Îles, de Port-Cartier et de Fermont. Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

Son territoire côtier s'étend sur 150 kilomètres auxquels s'additionne une partie au Nord. Sur la côte, nous retrouvons la municipalité de Port-Cartier comptant 6 400 habitants incluant le village de Pentecôte à 35 km vers l'ouest. La plus grosse municipalité est celle de Sept-Îles, toujours en bordure du fleuve. Sa population est de 25 000 habitants incluant le village de Gallix. Elle compte également une communauté autochtone : les Innus forment une population résidente de plus de 3 000 membres répartis en deux communautés (Uashat et Mani-Utenam). Uashat est adjacent à Sept-Îles, alors que Mani-Utenam est situé à 14 km à l'est de la municipalité. Dans le nord, la ville de Fermont, qui compte 2 500 habitants, une partie de Schefferville et la communauté de Matimekosh-Lac-John font aussi partie du territoire de la Commission scolaire du Fer.

Clientèle

Nous avons une baisse de clientèle depuis quelques années, ce qui a un impact sur notre capacité financière et rend difficile la mise en place de l'organisation des services. Nous avons une certaine stabilité en formation générale des adultes mais nous subissons une baisse qui s'est accentuée en 2018-2019. En formation professionnelle, la survie de certains DEP est questionnée. L'ouverture du Pavillon G.-Scherrer et les trois nouveaux cours associés sont porteurs d'espoir. En 2018-2019, nous avons débuté la formation dans le nouveau Pavillon qui a été inauguré en septembre.

À Sept-Îles, une clientèle autochtone importante fréquente nos écoles. Cette clientèle provient des deux communautés de Sept-Îles ainsi que des autres communautés de la Côte-Nord. Pour une partie de ces élèves, le français n'est pas la langue maternelle.

Le contexte économique de la Côte-Nord influence les fluctuations de la clientèle. Le travail par rotation (service de navette aérienne) s'est encore accentué en 2018-2019 l'augmentation des travailleurs de l'extérieur de la région qui occupent des emplois sur notre territoire a aussi un impact marqué sur le nombre d'élèves dans nos établissements.

Clientèle de la formation générale des jeunes

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Préscolaire-Primaire	2 712	2 674	2 693	2 648	2 655
Secondaire	1 665	1 583	1 538	1 548	1 562
Total / C.S.	4 377	4 257	4 231	4 196	4 217

Source des données : Services éducatifs

Clientèle de la formation professionnelle

2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
299	334	289	356

Source des données : Source des données : Centre A.W.-Gagné

Clientèle de la formation générale des adultes

2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
892	864	797	701

Source des données : Centre A.W.-Gagné

Les écoles et les centres

En 2018-2019, la révision de la liste des écoles considérées en milieu défavorisé a amené des changements pour l'organisation en 2019-2020 qu'il a fallu préparer. Trois établissements primaires ne sont plus considérés comme défavorisés et un nouveau l'est maintenant.

Note : Lorsque nous faisons référence à la défavorisation, nous utilisons l'indice ministériel IMSE (voir la définition en annexe). Cette défavorisation peut prendre diverses formes (économique, sociale et culturelle).

Communauté

Le secteur de la formation professionnelle est un joueur important dans le milieu afin de diplômer des travailleurs potentiels.

Notre service aux entreprises prend de plus en plus de place dans le milieu industriel des grandes entreprises et des PME. Les commissions scolaires de la Côte-Nord se sont associées pour créer RésoNord, un regroupement pour la formation des travailleurs en entreprise.

De plus, avec un programme gouvernemental, nous avons travaillé à développer une offre en formation de base sur mesure pour les entreprises et leurs travailleurs.

Climat organisationnel

Le climat relationnel dans les différents établissements et au centre administratif est positif. Nous percevons toutefois que le sentiment d'appartenance des membres du personnel est plus fort au sein de chacun des établissements et secteurs, plutôt qu'envers l'ensemble de la commission scolaire.

Avec les parties syndicales et les associations, les relations sont respectueuses et la recherche de solutions est priorisée. Les différents comités prévus sont en place et fonctionnent bien.

Gestion de proximité

De par la taille de notre commission scolaire, nous avons l'avantage d'avoir une gestion de proximité : toutes les directions siègent au CCG, elles ont l'occasion d'intervenir régulièrement afin d'améliorer nos processus de gestion et de faire part des besoins de leur milieu. Nous privilégions l'approche par résolution de problème lorsque des problématiques se présentent. La majorité des directions d'écoles et tous les directeurs de services participent au comité de répartition des ressources.

Approche collaborative

En 2018-2019, nous avons continué l'implantation des approches collaboratives afin d'améliorer nos pratiques et favoriser le développement professionnel du personnel. Nous avons poursuivi notre implication dans le projet CAR (collaborer-apprendre-réussir), encadré par le CTREQ et supporté par la Fondation Lucie et André Chagnon qui vise l'implantation d'approches collaboratives dans la commission scolaire. Presque toutes les directions d'établissement ont participé à ce projet.

Priorités des établissements

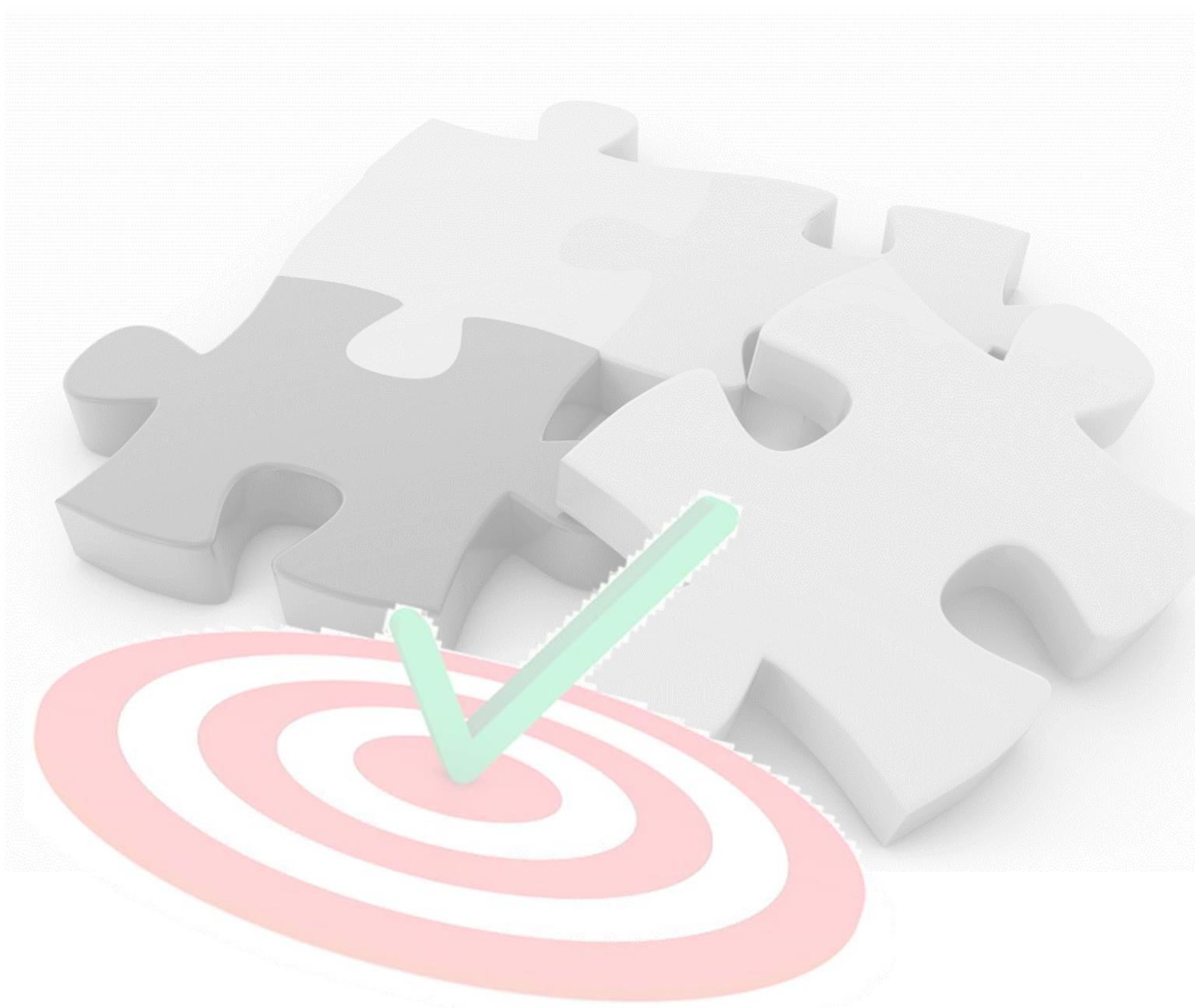
En 2018-2019, les écoles ont révisé leur projet éducatif en priorisant les éléments essentiels menant à la persévérance et la réussite de tous les élèves.

Les thèmes documentés lors du portrait et de l'analyse du milieu sont :

- Le suivi des résultats des élèves et des autres données pouvant nous orienter dans nos actions;
- Le climat bienveillant et sécuritaire;
- Les pratiques pédagogiques et éducatives;
- Les besoins particuliers des élèves.

Les leviers ciblés par les écoles pour améliorer la réussite sont :

- L'harmonisation des pratiques et la concertation;
- Le développement professionnel (formation et accompagnement);
- L'application de mesures universelles jugées efficaces pour l'ensemble des élèves.



Quelques services de la commission scolaire

Services éducatifs

Au niveau des services éducatifs, avec un effectif réduit, nous devons prioriser annuellement les dossiers afin de répondre aux besoins des élèves et du personnel. Pour l'aspect de formation du personnel, la situation reste un peu complexe. Le budget, les libérations du personnel, le nombre de journées pédagogiques, le peu de conseillers pédagogiques et l'éloignement sont des contraintes à gérer. Nous devons sans cesse faire preuve de créativité. Par contre, nos écoles, avec leurs approches collaboratives, permettent au personnel de se développer professionnellement et d'ainsi prendre conscience de leurs nombreuses compétences. L'équipe des services pédagogiques et complémentaires participe aux rencontres des équipes collaboratives dans le but de les soutenir et les outiller. Plusieurs modalités de formation et d'accompagnement sont à poursuivre et à développer telles que la visioconférence, les capsules vidéo, les webinaires et la modélisation en classe. Un dossier qui nous préoccupe et qui nécessite continuellement réflexion, adaptation et créativité est celui des services aux élèves en difficulté. Nous supportons les écoles dans les cas complexes, mais la distribution des ressources reste toujours un élément de réflexion. La grande partie de notre marge de manœuvre budgétaire est dédiée aux élèves.

Services informatiques

Pour le service des technologies de l'information, avec la mise en œuvre du plan d'action numérique dans les commissions scolaires, de l'infonuagique qui prend de plus en plus d'importance et de l'évolution technologique sans cesse grandissante, les services des technologies de l'information sont d'une grande importance au sein de la commission scolaire. Le maintien et la gestion du parc informatique dans les écoles sont à

Résumé des priorités 2018-2019

- ✓ Intégration de l'approche Réponse à l'intervention (RàI) dans nos pratiques;
- ✓ Promotion des pratiques probantes;
- ✓ Déploiement des référentiels ministériels (lecture, écriture, mathématiques);
- ✓ Soutien aux enseignants en vue d'une harmonisation des pratiques;
- ✓ Accompagnement des équipes-écoles dans la mise en place de leur plan d'action en lien avec les nouveaux investissements;
- ✓ Modélisation en salle de classe quant aux activités en programmation et en robotique;
- ✓ Accompagnement relatif aux programmes de formation (ILSS, CAPS, PFEQ modifié);
- ✓ Aide à l'organisation des services directs aux élèves;
- ✓ Accompagnement du personnel enseignants sur la différenciation pédagogique en situation d'apprentissage et d'évaluation;
- ✓ Soutien aux directions en lien avec la qualité du plan d'intervention;
- ✓ Support pour la préparation et l'administration des épreuves ministérielles.

poursuivre et une importance est accordée à la sécurité de l'information dans l'utilisation des voies numériques. Les services administratifs, pour leur part, poursuivront l'implantation du logiciel Mozaïk. Plusieurs dossiers touchant les écoles sont aussi à supporter, tels que le codage, les outils d'aide technologique, les projets multimédias, le portail Mozaïk, l'utilisation du pédago-numérique, l'achat d'équipements numériques, etc.

Ressources matérielles

Notre parc immobilier a en moyenne de 40 à 60 ans. Tout comme pour le reste du parc immobilier québécois, nous sommes à rattraper le déficit de maintenance et de financement des décennies passées. L'entretien préventif, la mise aux normes et l'amélioration de notre rendement énergétique sont nos priorités. La volonté de rattraper le retard se traduit en plusieurs gros chantiers prévus dans les années à venir, dont plusieurs aux installations de Fermont, d'autres sur nos réseaux de plomberie et de chauffage ainsi que la modernisation de nos infrastructures.

Principaux travaux effectués en 2018-2019

- ✓ Terminer la phase III des travaux de l'école Mère d'Youville;
- ✓ Terminer la phase IV des travaux de l'école Manikoutai;
- ✓ Terminer la réfection de l'enveloppe extérieur et toiture du corridor/Phase I/ Résidence du personnel/Fermont;
- ✓ Réfection de l'entrée principale et de la marquise, scellement des fenêtres et parement du béton/Centre éducatif l'Abri;
- ✓ Remplacement de portes extérieures/ Centre éducatif de Fermont;
- ✓ Réfection de l'enveloppe extérieur et toiture du corridor/Phase II/Résidence du personnel/Fermont;
- ✓ Remplacement des systèmes de filtration et de chloration de l'eau de la piscine et mise aux normes de l'entreposage des matières dangereuses (chlore et CO₂)/ École Jean-du-Nord;
- ✓ Réfection de l'enveloppe extérieure/Phase 2/ École Dominique-Savio.

Direction générale

Le départ du directeur général en août 2018 a amené la nomination d'une nouvelle personne. Tel que prévu au règlement des conditions de travail des hors-cadres, une prime de séparation a été versée au directeur général sortant. Celle-ci avait été provisionnée dans les exercices financiers antérieurs.

Ressources financières

En 2018-2019, nous avons vécu des départs, absences et arrivées au niveau du personnel qui ont ralenti nos opérations courantes en matière de suivi, reddition de compte et planification. De plus, nous devons faire face à des enjeux importants au niveau d'une créance de la taxe scolaire et de demandes de révision de l'évaluation foncière qui pourrait nous impacter.

Les écoles ont reçu différentes allocations qui permettent l'ajout de ressources en support aux élèves. Ces ressources touchent plusieurs types de postes : enseignants en mesures probantes et en orthopédagogie, éducation spécialisée et professionnels. Au global, notre budget représente environ 73 millions annuellement.

Ressources humaines

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le service des ressources humaines a changé de direction. À travers ce changement, les priorités ont été le recrutement, la rétention et la valorisation du personnel. Plusieurs postes de professionnels et d'employés de soutien sont difficiles à combler et nous vivons une pénurie majeure d'enseignants et de suppléants. Les compressions des dernières années au niveau des effectifs du service ont affecté nos travaux de développement et de support.

La gestion de l'assiduité au travail fut un défi de taille dans un contexte d'effectif réduit. Malgré tout, nous avons travaillé activement à l'améliorer en gérant mieux les absences et en assurant à nos employés un meilleur support lors de leur retour au travail. Ce support a contribué à écarter certaines invalidités puisque nous avons procédé à des réaffectations dans d'autres quarts d'emploi lorsque c'était possible de le faire. La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés sont au cœur de nos préoccupations. Les moyens mis en place seront bonifiés pour la prochaine année avec l'ajout d'une nouvelle ressource qui viendra se joindre à l'équipe des ressources humaines.

4. Orientations, objectifs ou cibles déterminés par le ministre

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Pour la période couverte par le plan stratégique du ministère, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé les deux orientations suivantes dont les commissions scolaires doivent tenir compte, dans leur plan d'engagement vers la réussite :

- **Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.**
- **Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.**

Les commissions scolaires doivent également intégrer les **cinq objectifs** suivants dans leur plan d'engagement vers la réussite :

Objectif national 2030	Cible intermédiaire 2022	Situation actuelle	Indicateur
Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	<p><u>Garçons et filles</u> : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux.</p> <p><u>EHDAA et régulier</u> : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement.</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> : écart de 6,5 points pour le réseau public seulement.</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</u> : écart de 3 points.</p>	<p><u>Garçons et filles</u> : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux.</p> <p><u>EHDAA et régulier</u> : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement.</p> <p><u>Écoles défavorisées</u> : écart de 8,9 points pour le réseau public seulement.</p> <p><u>Élèves issus de l'immigration 1^{re} génération</u> : écart de 4,1 points (Cohorte 2008-2009).</p>	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.
Ramener à 10% la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Ramener à 11,4% la proportion d'élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire, dans un réseau public.	12,6% (Cohorte 2016-2017).	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public).
Porter à 90% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85% la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Porter à 84% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	78,8% (Cohorte 2008-2009).	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.
Porter à 90% le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public.	Les commissions scolaires doivent définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S.O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.
Faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Faire en sorte que 85% des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68% des bâtiments sont dans un état satisfaisant.	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier.

5. Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à la commission scolaire

La commission scolaire doit rendre compte à la population de son territoire, de la réalisation de son PEVR et des résultats obtenus en en cohérence avec les buts fixés par le ministre.

Orientation 1

Augmenter la diplomation et la qualification des élèves jeunes et adultes

Objectif 1.1

Augmenter le nombre d'élèves sortants avec un diplôme ou une attestation de qualification avant l'âge de 20 ans à 76% d'ici 2022.

Objectif 1.2

Augmenter d'ici 2022, le nombre d'élèves sortants, avec un diplôme (DES ou DEP) avant l'âge de 20 ans à 71%.

Taux de diplomation 7 ans après l'entrée au secondaire

Situation de départ	Résultats obtenus									Cible
	2007-2008	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
Global	66,3%	73,1%	66,3%	65,0%	67,4%	69,5%	70,1%	72,8%	74,0%	76,0%
Garçons	58,0%	69,1%	62,6%	65,9%	67,6%	64,0%	63,8%	69,2%	71,3%	70,0%
Filles	74,5%	77,0%	69,9%	67,6%	65,9%	74,3%	76,4%	76,9%	76,8%	80,0%
Formation professionnelle	1,5%	2,1%	1,3%	2,9%	2,8%	4,1%	2,0%	1,6%	1,8%	1,7%

Source des données : MELIS-Statistiques AGIR et autres

2015-2016 et 2016-2017 : Tableaux CAR

Commentaires

Les cibles ne sont pas atteintes, mais dans plusieurs cas l'amélioration est constante. La commission scolaire s'engage à poursuivre ses efforts vers l'accomplissement de son objectif.

SUIVI DES MOYENS MIS EN PLACE POUR L'OBJECTIF 1

- ✓ Mise en place du système Lumix et des tableaux de bord du projet CAR, qui permettent de vérifier, en temps réel, les résultats des élèves, le taux d'absentéisme, la persévérance scolaire, et ce, en pouvant discriminer les données. Les directions d'école utilisent ces données pour le suivi de leur projet éducatif, l'accompagnement de leur personnel et le suivi des élèves en difficulté.
- ✓ La commission scolaire s'est impliquée dans le projet CAR de la Fondation Chagnon. Le projet « CAR : collaborer, apprendre, réussir » vise le renforcement des expertises professionnelles des gestionnaires et des enseignants et la mise en place de cultures collaboratives au sein des équipes-écoles. Le développement de ce leadership pédagogique poursuit un objectif principal : améliorer la réussite des élèves et le taux de diplomation.
- ✓ Accompagnement des directions par une conseillère pédagogique pour faciliter l'interprétation des données et supporter l'identification, par les directions d'établissement et les équipes-écoles, des zones de vulnérabilité sur lesquelles celles-ci peuvent agir.
- ✓ Consolidation et amélioration du dépistage et de l'accueil des élèves qui entrent à l'école et qui ont des besoins particuliers, en collaboration avec les intervenants du réseau de la santé.
- ✓ Bonification des activités de passage du primaire au secondaire, particulièrement pour la communication des informations aux intervenants scolaires.
- ✓ Poursuite de l'implication et de la collaboration avec l'instance régionale sur la persévérance : le Comité RAP.

Indicateurs et cibles pour les objectifs 1.1 à 1.2

Taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans

Types de diplôme ou qualification	Cohorte 2008-2009 suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009-2010 suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010-2011 suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018	Cible 2022
Diplôme et qualification	67,4%	70,0%	71,2%	74,1%	76%
Diplôme (DES ou DEP)	62,9%	65,9%	N/D	N/D	71%

Source statistiques MEES, janvier 2018

Objectif 1.3

Augmenter le taux de réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles à 90% d'ici 2022.

Indicateur et cible

Taux de réussite aux épreuves uniques ministérielles

2014-2015	2015-2016	2016-2017	Cible 2022
84,0%	89,5%	90,2%	90%

Source statistiques MEES, AGIR janvier 2018

Objectif 1.4

Diminuer le taux de décrochage pour passer à 8% d'ici 2022.

Indicateur et cible

Réduire le taux de décrochage

2015-2016	2016-2017	2017-2018	Cible 2022
11,6%	10,5%	10,2%	-8%

Source statistiques projet CAR



Orientation 2

Dans un souci d'équité, améliorer la réussite des élèves aux besoins particuliers

Objectif 2.1

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des filles par rapport aux garçons à 5% d'ici 2022.

Objectif 2.2

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des élèves réguliers par rapport aux EHDAA³ à 35% d'ici 2022.

Objectif 2.3

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des élèves venant d'écoles favorisées par rapport aux élèves provenant d'écoles défavorisées à 20% d'ici 2022.

Objectif 2.4

Réduire l'écart de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en faveur des élèves immigrants (1^{re} génération) par rapport aux élèves non immigrants à 15% d'ici 2022.

Indicateurs et cibles pour les objectifs 2.1 à 2.4

Écarts de diplomation et qualification avant l'âge de 20 ans

Types d'élèves	Cohorte 2008 Suivie jusqu'en 2014-2015	Cohorte 2009 Suivie jusqu'en 2015-2016	Cohorte 2010 Suivie jusqu'en 2016-2017	Cohorte 2011 Suivie jusqu'en 2017-2018	Cibles 2022
Garçons et filles	1,0%	9,3%	12,8%	6,2%	5%
EHDAA ³ et régulier	51,2%	50,2%	49,3%	46,8%	35%
Écoles défavorisées et non défavorisées	18,8%	30,8%	12,8%	12,2%	20%
Immigrants et non immigrants ¹	6,1%	31,3%	N/A	7,2%	15%

Source statistiques MEEs

Note 1 : Contrairement à la tendance nationale, nos immigrants performant mieux, mais le nombre d'élèves touchés est minime.

Note 2 : Les données pour les autres cohortes ne sont pas accessibles.

Note 3 : Élèves ayant un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire.

Objectif 2.6

Diminuer le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire à 10% d'ici 2022.

Indicateurs et cibles

Pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Cible 2022
16,4%	11,3%	17,9%	N/D	10%

Source statistiques MEEs

Orientation 3

Améliorer les compétences des élèves en littératie et en numératie

Objectif 3.1

Atteindre, d'ici 2022, les taux de réussite aux épreuves ministérielles de français selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Indicateurs et cibles

Taux de réussite aux épreuves ministérielles de français

Types d'épreuve	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Cibles 2022
Écriture 4 ^e année du primaire	91,4%	88,3%	87,4%	90,2%	90%
Lecture 4 ^e année du primaire	87,8%	84,8%	80,5%	77,2%	90%
Écriture 6 ^e année du primaire	91,2%	93,0%	95,0%	88,8%	95%
Lecture 6 ^e année du primaire	93,4%	85,2%	85,3%	91,4%	90%
Écriture 2 ^e année du secondaire	90,7%	86,3%	91,9%	80,3%	95%
Écriture 5 ^e année du secondaire	*82,5%	83,5%	84,4%	85,5%	90%

Source statistiques Lumix et MEES* mars 2018

Objectif 3.2

Augmenter à 90%, d'ici 2022, le pourcentage d'élèves ayant un résultat final de compétence entre 70% et 100% en lecture et en écriture pour les élèves du premier cycle du primaire.

Indicateurs et cibles

Pourcentage d'élèves ayant un résultat final de compétence entre 70% et 100%

Compétence et niveau	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Cibles 2022
Lecture 1 ^{re} année du primaire	83%	86%	85%	86%	90%
Écriture 1 ^{re} année du primaire	80%	82%	86%	86%	90%
Lecture 2 ^e année du primaire	86%	86%	87%	87%	90%
Écriture 2 ^e année du primaire	84%	82%	86%	86%	90%

Source statistiques Lumix

Objectif 3.3

Améliorer, d'ici 2022, les taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Indicateurs et cibles

Taux de réussite aux épreuves ministérielles en mathématiques

Compétence et niveau	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Cibles 2022
Raisonner en 6 ^e année du primaire	75,2%	76,5%	81,9%	70,0%	85%
Résoudre en 6 ^e année du primaire	80,3%	86,6%	88,5%	84,6%	90%
CST 4 ^e secondaire	75,7%	74,3%	72,3%	74,6%	80%
TS 4 ^e secondaire	77,6%	68,2%	68,0%	66,7%	80%
SN 4 ^e secondaire	86,8%	81,1%	80,5%	80,0%	90%

Source statistiques Lumix

Objectif 3.4

Augmenter, d'ici 2022, le pourcentage d'élèves ayant un résultat final de compétence entre 70% et 100% en mathématiques selon les indicateurs et cibles ci-dessous.

Indicateurs et cibles

Pourcentage d'élèves ayant un résultat sommaire entre 70% et 100%

Niveau	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Cibles 2022
2e année du primaire	88%	88%	90%	91%	92%
4e année du primaire	84%	84%	86%	81%	90%
6e année du primaire	79%	74%	79%	73%	85%
1re année secondaire	62%	68%	68%	70%	75%
2e année du secondaire	69%	75%	85%	69%	80%
3e année du secondaire	71%	65%	66%	65%	75%

Source statistiques Lumix

Objectif 3.5

Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire en mettant en place un plan d'action d'ici la prochaine année.

Orientation 4

Créer un climat sain, sécuritaire et bienveillant pour les élèves

Objectif 4.1

Faire bouger les élèves du primaire au moins 60 minutes par jour en passant de 3 écoles à 10 écoles en 2022.

Indicateur et cible

Nombre d'écoles primaires faisant bouger les élèves 60 minutes par jour

2017-2018	2018-2019	Cible 2022
3 écoles sur 13	4 écoles sur 13	10 écoles sur 13

Objectif 4.2

Faire en sorte que 85% des bâtiments, d'ici 2022, soient dans un état satisfaisant selon l'indice de vétusté du ministère.

Indicateur et cible

Indice de vétusté du ministère (État satisfaisant des bâtiments)

2017-2018	2018-2019	Cible 2022
58%	---	85%

Source statistiques- Tableau des indices de vétusté du MEEs

6. Rapport du Protecteur de l'élève

La fonction de Protecteur de l'élève a été introduite dans la Loi sur l'instruction publique afin de permettre à un élève ou à ses parents insatisfaits du traitement d'une plainte de s'adresser à une ressource désignée par la commission scolaire.

Si après avoir franchi toutes les étapes prévues par le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, ceux-ci demeurent insatisfaits, le Protecteur de l'élève peut recevoir la plainte et l'analyser. Il jugera si elle est recevable ou non, fera enquête et au besoin proposera des correctifs.

Plaintes officielles

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, six (6) formulaires de plainte ont été reçus et traités.

Plainte 01	
Nature de la plainte Fondée ou non	Suspension d'un élève et services scolaires Non-fondée sans recommandations Interruption de l'examen de la plainte conformément à l'article 30 du <i>Règlement sur la procédure d'examen des plaintes</i> , puisqu'il n'y a eu aucun suivi parental malgré plusieurs messages laissés au parent plaignant
Plainte 02	
Nature de la plainte Fondée ou non Nature du correctif	Apparence de non-professionnalisme d'une enseignante en vertu de l'article 22, section II de la Loi sur l'instruction publique Non fondée, sous réserve, avec recommandation Soutenir l'enseignante dans une démarche de redressement et centraliser les communications et l'information scolaire
Plainte 03	
Nature de la plainte Fondée ou non Nature du correctif	Apparence de non-professionnalisme d'une enseignante en vertu de l'article 22, section II de la Loi sur l'instruction publique Non fondée, avec recommandation Médiation enseignante/élève avant la réintégration scolaire
Plainte 04	
Nature de la plainte Fondée ou non Nature du correctif	Apparence de suspension abusive d'un élève Non-fondée avec recommandation Médiation enseignante/élève avant la réintégration scolaire
Plainte 05	
Nature de la plainte Fondée ou non Nature du correctif	Menaces de la part d'une enseignante et accusations criminelles Fondée avec recommandation Plan de redressement et démarches des ressources humaines
Plainte 06	
Nature de la plainte Fondée ou non Nature du correctif	Suspension d'un élève et services scolaires Non-fondée avec recommandation Diffusion du Protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violence/Projet de loi 56 et médiation des 2 élèves concernés

Autres interventions

Durant l'année scolaire 2018-2019, le protecteur de l'élève a été sollicité pour d'autres situations :

- Gestion d'une situation conflictuelle par une direction d'école;
- Absence de concertation parentale dans le choix de l'école (famille séparée : le père ayant inscrit l'enfant dans l'école de son quartier sans consulter la mère);
- Procédure à suivre pour déposer une plainte;
- Manque d'informations concernant le fonctionnement des classes multiniveaux;
- Manque d'information concernant le régime pédagogique et le programme de stage pour un élève au secondaire (procédure, engagement de l'enfant, interruption de contrat pour motifs raisonnables, etc.);
- Apparence d'intimidation chez l'élève et services scolaires reçus;
- Apparence de non-professionnalisme de la part d'un enseignant : méthodes punitives, négatives et colériques;
- Projet de loi 56 et manque d'information concernant le Protocole d'intervention en cas d'intimidation et de violence/Projet de loi 56 (3 dossiers).

7. Rapport sur l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires

La commission scolaire doit, en lien avec l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, faire état dans son rapport annuel du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

Pour 2018-2019, aucun cas n'a été traité.

8. Synthèse des plaintes d'intimidation et de violence portées à l'attention du directeur général

Cette obligation légale découle de la Loi 56 pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi a été adoptée en juillet 2012 et les travaux de mise en œuvre ont été faits au cours de l'année 2012-2013. La loi oblige les écoles à avoir un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation depuis la fin de décembre 2012. Toutes nos écoles ont un plan de lutte.

De plus, la commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes relatives à un acte d'intimidation et de violence qui ont été portées à la connaissance du directeur général. Des précisions sur les interventions qui ont été faites doivent être détaillées. Il doit aussi y être mentionné le nombre de ces plaintes qui ont été transférées au protecteur de l'élève.

Dans le sens du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes, aucune situation menant à une insatisfaction n'a été portée à l'attention du protecteur de l'élève, donc par le fait même au directeur général.

Il est important de signaler que les écoles prennent tous les moyens dont elles disposent, lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou dénoncé, afin de régler la problématique.

9. Rapport en lien avec l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics

Cette loi mentionne qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi.

Lorsqu'un organisme public s'est vu attribuer un niveau d'effectif, il doit de plus :

1. Indiquer si ce niveau a été respecté et, dans la négative, mentionner l'ampleur du dépassement ainsi que les moyens pris pour rectifier la situation;
2. Inscrire les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminés par le Conseil du trésor.

PARTIE 1 – Niveau d'effectif

Pour la Commission scolaire du Fer, la cible pour le niveau d'effectif a été respectée. Les tableaux ci-dessous le démontrent.

Année de référence

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	60 173,52	0,00	60 173,52	38
Personnel professionnel	48 520,05	0,00	48 520,05	40
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	582 120,00	1 861,58	583 981,57	684
Personnel de bureau, technicien et assimilé	361 641,01	279,76	361 920,76	430
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	71 701,86	480,80	72 182,66	83
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 124 156,44	2 622,13	1 126 778,57	1 275

	AVRIL 2018 À MARS 2019			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	58 325,00	0,00	58 325,00	37
Personnel professionnel	55 690,71	0,00	55 690,71	44
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	571 891,56	3 579,54	575 471,10	697
Personnel de bureau, technicien et assimilé	339 180,82	342,46	339 523,27	407
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	66 083,37	949,46	67 032,83	84
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	1 091 171,45	4 871,45	1 096 042,90	1 269

Source : Direction générale des relations du travail, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

PARTIE 2 – Contrats de service

Contrats de service octroyés en 2018-2019 ayant une dépense de 25 000 \$ et plus et faisant l'objet d'une reddition de compte au Conseil du trésor :

Titre et/ou Objet du contrat	Entreprise	Période	\$	Motifs justifiant l'autorisation
Entretien ménager – Pavillon G. Scherrer	2852-9006 Qc inc. S.I.Net	2018-09-01 au 2019-08-31	32 760,00 \$	Comme les autres pavillons du Centre de formation professionnelle, contrat confié à l'externe.
Déneigement 2018-2021 Secteur des polyvalentes (incluant A.W. Gagné), Pavillon G. Scherrer et Centre adm.	Location J.S.B.	2018-09-17 au 2021-05-31	184 350,00 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe.
Déneigement 2018-2021/École Notre-Dame	Entreprise Marc Bilodeau inc.	2018-09-17 au 2021-05-31	27 600,00 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe.
Déneigement 2018-2021/Écoles Gamache et Marie-Immaculée	9052-8290 Qc inc.	2018-10-29 au 2021-05-30	111 000,00 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe.
Déneigement 2018-2021/École du Boisé et Maisonneuve	Tibo et fils (9130-6225 Qc inc.)	2018-10-29 au 2021-05-30	126 000,00 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe.
Déneigement 2018-2021/École Saint-Alexandre	Transport Jacky Bouffard inc.	2018-10-29 au 2021-05-30	66 000,00 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe.
Services professionnels/Architecture/Rénovation de l'enveloppe extérieure et mise à niveau mécanique/phase 1/CEL'A	Les architectes Proulx et Savard inc.	2018-10-29 au 2019-11-30	93 400,00 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Firme d'architecture/Mise à niveau mécanique et rénovation des blocs sanitaires/École Jacques-Cartier	DMG Architecture	2018-10-29 au 2019-11-30	55 500,00 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Firme d'ingénierie/mise à niveau mécanique et rénovation des blocs sanitaires/École Jacques-Cartier	LGT inc.	2018-10-29 au 2019-11-30	93 450,00 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Firme d'architecture/Mise à niveau mécanique et rénovation des blocs sanitaires/École Bois-Joli	BGLA Architecture + Design urbain	2018-10-29 au 2019-11-30	39 967,10 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Firme d'ingénierie/Mise à niveau mécanique et rénovation des blocs sanitaires/École Marie-Immaculée	LGT inc.	2018-10-29 au 2019-11-30	93 450,00 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.

Titre et/ou Objet du contrat	Entreprise	Période	\$	Motifs justifiant l'autorisation
Firme d'architecture/Mise à niveau mécanique et rénovation des blocs sanitaires/École Marie-Immaculée	DMG Architecture	2018-10-29 au 2019-11-30	59 750,00 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Firme d'ingénierie/Mise à niveau mécanique et rénovation des blocs sanitaires/Specialité électrique/École Bois-Joli	LGT inc.	2018-10-29 au 2019-11-30	40 800,00 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Firme d'ingénierie/Mise à niveau mécanique et rénovation des blocs sanitaires/Specialité mécanique/École Bois-Joli	WSP Canada inc.	2018-10-29 au 2019-11-30	63 000,00 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Firme d'ingénierie/Rénovation de l'enveloppe extérieure et mise à niveau mécanique/phase 1/Specialité mécanique et électrique/CEL'A	LGT inc.	2018-10-29 au 2019-11-30	34 740,00 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Services professionnels en architecture/Rénovation de la toiture/Centre éducatif de Fermont	Onico inc.	2018-10-29 au 2019-11-30	47 053,85 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Firme d'architecture/Rénovation extérieure et intérieure/3 maisons à Fermont	Onico inc.	2018-12-10 au 2019-11-30	42 955,75 \$	Expertise spécifique confiée à l'externe.
Service d'entretien ménager 2019-2022 – Pavillon G. Scherrer	2852-9006 Qc inc.	2019-09-01 au 2022-06-30	73 100,00 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe.
Service d'entretien ménager 2018-2022 – École Jean-du-Nord	Maintenance Eureka Ltée	2019-07-01 au 2022-06-30	687 000,00 \$	Contrat traditionnellement confié à l'externe.
Consultante – Service des ressources financières	Thérèse Ouellet	2018-10-22 au 2019-03-31	36 200,00 \$	Ce travail requiert des connaissances spécifiques et aucune personne à l'interne n'a cette expertise.
Mise à niveau d'une foreuse – Centre multifonctionnel	Épiroc Canada inc.	2019-01-28 au 2019-06-31	43 631,73 \$	Cette maintenance requiert une expertise spécifique que nous n'avons pas à l'interne.

Annexes

Transport scolaire

	AUTOBUS	Nombre d'élèves transportés	
		Matin et soir	Midi
2013-2014	33	2 135	800
2014-2015	33	2 138	776
2015-2016	33	2 036	710
2016-2017	33	2 003	668
2017-2018	32	2 013	689
2018-2019	32	2 096	666

Source des données : Service du transport scolaire

Service de garde en milieu scolaire

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Élèves utilisateurs	1 637	1 692	1 689	1 759
% de la clientèle	61,3%	62,8%	63,9%	66,3%
% d'utilisateurs réguliers	57,8%	55,1%	55,4%	56,0%
% d'utilisateurs sporadiques	33,4%	38,2%	37,2%	37,6%
% de dîneurs	8,8%	6,7%	7,4%	6,5%

Source des données : Services éducatifs

Note : Dans ce dénombrement, nos partenaires sont inclus : Commission scolaire Eastern Shores (Écoles Queen Elizabeth, Flemming, Riverview, école anglaise de Fermont) et l'Institut d'Enseignement de Sept-Îles.

Clientèle de la formation générale des jeunes

École	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
du Boisé			259	297	273	278	292	305
Maisonneuve	302	281	187	193	191	202	188	192
Mgr-Blanche	108	110	104	97	98	96	85	88
Jacques-Cartier	316	304	257	234	240	245	278	263
Gamache	324	351	334	359	349	372	368	365
Marie-Immaculée	437	406	370	356	360	347	317	292
Camille-Marcoux	239	291	219	198	198	184	174	206
Bois-Joli	227	224	214	232	219	207	201	179
Sept-Îles / Primaire	1953	1967	1944	1966	1928	1931	1903	1890
Manikoutai	391	400	401	360	357	359	330	339
Jean-du-Nord	754	787	759	761	706	700	726	759
Sept-Îles / Secondaire	1145	1187	1160	1121	1063	1059	1056	1098
Secteur Sept-Îles	3098	3154	3104	3087	2991	2990	2959	2988
Mère-d'Youville	292	285	293	306	314	301	288	300
St-Alexandre	185	215	204	186	171	196	200	181
Dominique-Savio	26	20	24	17	25	24	24	26
Notre-Dame	23	23	26	28	22	28	24	30
Port-Cartier / Primaire	526	543	547	537	532	549	536	537
CEL'A	407	384	382	390	377	348	369	348
Port-Cartier / Secondaire	407	384	382	390	377	348	369	348
Secteur Port-Cartier	933	927	929	927	909	897	905	885
Des Découvertes	201	226	230	209	214	213	209	228
Fermont-primaire	201	226	230	209	214	213	209	228
Horizon-Blanc	174	177	163	154	143	131	123	116
Fermont-secondaire	174	177	163	154	143	131	123	116
Secteur Fermont	375	403	393	363	357	344	332	344
Total / Primaire	2680	2736	2721	2712	2674	2693	2648	2655
Total / Secondaire	1726	1748	1705	1665	1583	1538	1548	1562
Total / C.S.	4406	4484	4426	4377	4257	4231	4196	4217

Source des données : Services éducatifs

Clientèle de la formation professionnelle

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Charpenterie-menuiserie	44	43	30	20	24	19
Coiffure	17	13	---	---	---	7
Dessin industriel	11	9	10	10	6	1
Esthétique	14	13	16	13	6	14
Électricité	39	32	29	36	31	36
Mécanique d'engins de chantier	41	45	34	32	33	34
Mécanique de véhicules lourds routiers						4
Mécanique industrielle	32	30	30	29	35	30
Secrétariat	35	32	24	34	30	45
Soudage-montage	29	42	39	33	32	31
Santé, assistance, soins infirmiers	21	24	33	36	37	47
Santé, assistance, soins infirmiers-formation d'appoint						1
Comptabilité	47	29	24	33	23	23
Assistance à la personne en établissement de santé	24	11	18	36	22	47
Forage et dynamitage	---	---	12	22	10	17
TOTAL	354	323	299	334	289	356

Source des données 2017-2018 : Bilan 4 Charlemagne

Ressources humaines – Les remplacements

Tout au cours de l'année scolaire, il faut procéder au remplacement des employés réguliers qui s'absentent à court, moyen ou long terme, selon le portrait suivant :

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Invalidités, lésions professionnelles ou accidents automobiles	122	120	107	117	141	132
Congés et congés partiels sans traitement	86	93	93	63	95	70
Congés de maternité et prolongation sans traitement	74	50	32	54	49	50
Retraites progressives	1	2	3	6	11	8
Congés sabbatiques à traitement différé	2	1	4	3	2	3
Départ à la retraite	16	16	18	10	13	13

Source des données : Service des ressources humaines

Tous ces mouvements ont amené à procéder à l'engagement, au réengagement, à la mutation ou à la promotion de plus de 275 personnes.

Les ressources financières

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Subventions du Ministère	48 777 017 \$	53 395 386 \$	55 826 715 \$	59 015 337 \$
Taxes scolaires	10 833 326 \$	10 512 423 \$	10 666 069 \$	9 096 699 \$
Autres revenus	4 001 231 \$	4 443 891 \$	4 474 428 \$	5 192 328 \$
TOTAL DES REVENUS	63 611 574 \$	68 351 700 \$	70 967 212 \$	73 304 364 \$

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Activités d'enseignement et de formation	29 503 882 \$	30 015 731 \$	30 726 453 \$	31 693 256 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	14 643 049 \$	15 746 006 \$	17 052 568 \$	18 090 761 \$
Activités d'appoint (transport, cafétéria, service de garde)	5 551 400 \$	5 631 218 \$	5 651 812 \$	5 856 470 \$
Activités administratives (gestion, perfectionnement, services corporatifs)	3 088 445 \$	3 097 818 \$	3 399 343 \$	3 545 114 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	6 381 875 \$	6 760 466 \$	7 088 484 \$	7 113 330 \$
Activités connexes (résidences, financement, sécurité d'emploi, rétroactivité, projets spéciaux, droits de scolarité hors réseau)	555 675 \$	607 107 \$	1 438 973 \$	939 756 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	2 608 496 \$	2 681 583 \$	2 886 083 \$	3 210 419 \$
Variation de la provision pour avantages sociaux futurs	57 374 \$	58 495 \$	173 576 \$	(33 544 \$)
Service de la dette	2 189 842 \$	2 244 054 \$	2 427 676 \$	2 723 742 \$
Variation de la provision pour créances douteuses		128 655 \$		

TOTAL DES DÉPENSES	64 580 038 \$	66 971 133 \$	70 844 968 \$	73 139 304 \$
---------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Surplus (déficit) de l'exercice	(968 464) \$	1 380 567 \$	122 244 \$	165 060 \$
Surplus accumulés	2 542 331 \$	3 922 898 \$	4 045 142 \$	4 210 202 \$